



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📠 03.22.95.16.81  
@ : [adantin@somme.fff.fr](mailto:adantin@somme.fff.fr)

Saison 2018/2019

## COMMISSION TECHNIQUE

**INTERDISTRICT SUD U13F (JOUEUSES NEES EN 2006)**  
**«Journée Interdistrict SUD »**

**LIEU : LIEVIN**  
(Stade Couvert Régional, Chemin des Manufactures, 62 800 Liévin)

**DATE : Vendredi 12 avril 2019**

**HORAIRE : De 10h00 à 17H30**

Club	NOM Prénom
USO Albert	BRUGE LOUNA
Amiens SC	MOREL CHLOE - LEFEBVRE CLEMENTINE - FOURNET ELYNE
Amiens Portugais	MONPETIT AXELLE - LEBEL CLARA
Blangy SEP	BENDAOU LINA
AS Gamaches	MONCHAUX SAILLOFEST EMMA
ASF Ribemont	DELPLANQUE AUXANE
ASL Saveuse	GOSSE HERICOTTE JULIETTE
ASTPF Talmas	TORCHY GABRIELLE
AS Valines	MAUBERT GABRIELLE
Encadrement	Julie TERNISIEN

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

### **ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

### **CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :**

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains (herbe ou synthétique) | • d'une gourde                  |
| • d'une paire de basket  | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie   |                                 |